

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: Sani-Cide EX3 Ready-to-Use
Numéro de formulation	: LB-SCIDEX3/2
Nombre de pièces	: LS-SCIDEX3 series
Numéro d'enregistrement auprès de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA)	: 42048-4
Numéro d'identification d'un médicament (DIN)	: 02502844

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Agent désinfectant

1.4. Données relatives au fournisseur

Fabricant

Celeste Industries Corporation
8007 Industrial Park Road
Easton, Maryland 21601 USA
T 1-410-822-5775
info@celestecorp.com - www.celestecorp.com

Distributeur

ITW Permatex Canada
2360 Bristol Circle, Ste 101
Oakville, ON, L6H 6M5
Canada
T 1-800-241-8334

1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence chimique, de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident, appelez le CHEMTREC (24 heures) Pour les États-Unis et le Canada: 1-800-424-9300; Pour les pays autres que les États-Unis et le Canada (appels en PCV acceptés): 1-703-527-3883

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2B

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Mention d'avertissement (GHS)	: Attention
Mentions de danger (GHS)	: Provoque une irritation des yeux
Conseils de prudence (GHS)	: Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical o consulter un médecin.

2.3. Dangers non classés ailleurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

Sani-Cide EX3 Ready-to-Use

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.5. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3 Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%Poids
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé C9-11 PARETH-6 / C9-11 PARETH-2 / Alcohol (C9-11) poly(2.5-9)ethoxylate / C9-11 Alcohols ethoxylated / C9-11 ALKETH-3 / C9-11 Pareth-6 / C9-11 Pareth-3 / Polyethylene glycol, nonyl, decyl, undecyl ether / Alkyl(C9-11) alcohol, ethoxylated / C9-11 Pareth / Ethoxylated alcohols(C9-11) / C9-11 PARETH-8 / C9-11 PARETH-4 / C9-11 Pareth-4 / C9-11 Pareth-8 / C9-11 PARETH-3	n° CAS: 68439-46-3	0,1 - 1
Acide 1-octanesulfonique, sel de sodium	Acide 1-octanesulfonique, sel de sodium 1-Octanesulfonic acid, sodium salt / Octylsulfonate, sodium / Sodium octanesulphonate / 1-Octanesulfonic acid, sodium salt (1:1) / Sodium octane-1-sulphonate / 1-Octanesulfonate, sodium / Sodium octane-1-sulphonate monohydrate / Sodium octane-1-sulfonate / Sodium caprylyl sulfonate	n° CAS: 5324-84-5	0,1 - 1
α-Octyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène)	α-Octyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène) Octan-1-ol, ethoxylated / Capryleth-4 / CAPRYLETH-4 / Ethoxylated octyl alcohol / n-Octylpolyoxyethylene / Capryleth / .alpha.-Hydro-.omega.-(octyloxy)-poly(oxyethylene) / PEG-300 monoethyl ether / Polyethylene glycol n-octyl ether	n° CAS: 27252-75-1	0,1 - 1

Sani-Cide EX3 Ready-to-Use

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%Poids
Acide l-(++)-lactique	Acide l-(++)-lactique Propanoic acid, 2-hydroxy-, (S)- / (S)-2-Hydroxypropanoic acid / (S)- Lactic acid / (S)-(+)-Lactic acid / L- (+)-Lactic acid / (+)-Lactic acid / Lactic acid, L- / Propanoic acid, 2- hydroxy-, (2S)- / Sarcosylactic acid / (S)-(+)-2-Hydroxypropanoic acid / (+)-2-Hydroxypropanoic acid / L-2- Hydroxypropanoic acid / L-(+)-lactic acid / Lactic acid, l-	n° CAS: 79-33-4	0,1 < 1
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16	Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16 Benzenesulphonic acid, C10-16-alkyl derivatives / C10-16-Alkylbenzenesulfonic acid / Alkyl(C10-16)benzenesulfonic acid / Alkyl(C10-16) derivatives of benzenesulfonic acid	n° CAS: 68584-22-5	0,1 - 1
1-Octyl-2-pyrrolidone	1-Octyl-2-pyrrolidone N-(n-Octyl)-2-pyrrolidinone / N-(n-octyl)-2-pyrrolidone	n° CAS: 2687-94-7	0,1 < 1
N-(2-Carboxyéthyl)-N-dodécyl-β-alaninate de sodium	N-(2-Carboxyéthyl)-N-dodécyl-β-alaninate de sodium sel monosodique de β-alanine, N-(2-carboxyéthyle) -N-dodécyle	n° CAS: 14960-06-6	0,1 < 1

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: En cas d'irritation cutanée: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut causer une légère irritation cutanée chez les personnes sensibles. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Sani-Cide EX3 Ready-to-Use

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO₂).
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. oxydes de sodium. Des vapeurs irritantes.

5.3. Équipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Pour les secouristes

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

Sani-Cide EX3 Ready-to-Use

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.
Protection oculaire:
Porter un appareil de protection des yeux/du visage
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Liquide
Couleur : Translucide
Odeur : Aucune donnée disponible
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : 2 – 3
Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : 32 °F (0 °C)(valeur estimée)
Point d'ébullition : 212 °F (100 °C)(valeur estimée)
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Non inflammable.
Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C/ 68 °F : Aucune donnée disponible
Densité relative : 0,9 – 1,1 Densité relative/Densité
Solubilité : Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau : Aucune donnée disponible

Sani-Cide EX3 Ready-to-Use

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

α-Octyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène)	
Point d'ébullition	204 °C (at 1020 hPa)
Point d'éclair	107 °C Atm. press.: 102,2 kPa
Pression de la vapeur	7,72 Pa Temp.: 25 °C
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	
Point d'ébullition	260 °C
Point d'éclair	125 °C
Pression de la vapeur	117 Pa Temp.: 20 °C
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

1-Octyl-2-pyrrolidone	
Point d'ébullition	292 – 305 °C (at 1009 hPa)
Point d'éclair	113 °C (closed cup)
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

Acide l-(++)-lactique	
Point d'ébullition	> 100 °C
Pression de la vapeur	≈ 0,0286 mm Hg Temp.: 25 °C
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

N-(2-Carboxyéthyl)-N-dodécyl-β-alaninate de sodium	
Point d'ébullition	≥ 217 °C (at 1014 hPa)
Point d'éclair	246 °C (closed cup)
Pression de la vapeur	≤ 0,45 Pa Temp.: 20 °C
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Sani-Cide EX3 Ready-to-Use

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Risque de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Matières incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes de sodium.

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé (68439-46-3)

DL50 orale rat	1400 mg/kg (Source: NZ_CCID)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 inhalation rat	> 1,6 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16 (68584-22-5)

DL50 orale rat	775 mg/kg (Source: CHEMVIEW)
DL50 cutanée lapin	2000 mg/kg (Source: CHEMVIEW)
CL50 inhalation rat	> 1,9 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

1-Octyl-2-pyrrolidone (2687-94-7)

DL50 orale rat	2050 mg/kg (Source: NZ_CCID)
DL50 cutanée rat	> 4000 mg/kg (Source: ECHA_API)

Acide I-(++)-lactique (79-33-4)

DL50 orale rat	3730 mg/kg (Source: IUCLID)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Source: NICNAS)
CL50 inhalation rat	> 7,94 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé.

Sani-Cide EX3 Ready-to-Use

Corrosion cutanée/irritation cutanée, lapin	0 (Score au test de Draize)
---	-----------------------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une irritation des yeux.

Sani-Cide EX3 Ready-to-Use

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Sani-Cide EX3 Ready-to-Use	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	4.7 (Score au test de Draize)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
1-Octyl-2-pyrrolidone (2687-94-7)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 443 (Extended One-Generation Reproductive Toxicity Study), Guideline: OECD Guideline 415 [One-Generation Reproduction Toxicity Study (before 9 October 2017)]
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	100 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 443 (Extended One-Generation Reproductive Toxicity Study), Guideline: OECD Guideline 415 [One-Generation Reproduction Toxicity Study (before 9 October 2017)]
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Acide 1-octanesulfonique, sel de sodium (5324-84-5)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	> 430 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé (68439-46-3)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16 (68584-22-5)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	> 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)
N-(2-Carboxyéthyl)-N-dodécyl-β-alaninate de sodium (14960-06-6)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	160 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test), Guideline: other:
Danger par aspiration	: Non classé
Sani-Cide EX3 Ready-to-Use	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut causer une légère irritation cutanée chez les personnes sensibles. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

Sani-Cide EX3 Ready-to-Use

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Écotoxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

Acide 1-octanesulfonique, sel de sodium (5324-84-5)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	421 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
α-Octyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène) (27252-75-1)	
CE50 - Crustacés [1]	40 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	14 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé (68439-46-3)	
CL50 - Poisson [1]	5 – 7 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	2,5 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 96h - Algues [1]	1,4 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16 (68584-22-5)	
CL50 - Poisson [1]	3 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static] Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	2,9 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 72h - Algues [1]	> 1000 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	> 1000 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
1-Octyl-2-pyrrolidone (2687-94-7)	
CL50 - Poisson [1]	12,8 – 44,8 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Danio rerio [static] Source: ECHA)
CE50 - Crustacés [1]	7,59 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	19 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
LOEC (chronique)	5 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	2,5 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	0,91 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio) Duration: '35 d'
Acide l-(++)-lactique (79-33-4)	
CL50 - Poisson [1]	320 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [semi-static] Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	240 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)

Sani-Cide EX3 Ready-to-Use

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Acide L-(+)-lactique (79-33-4)	
CL50 - Poisson [2]	100 – 180 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [2]	180 – 320 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])

N-(2-Carboxyéthyl)-N-dodécyl-β-alaninate de sodium (14960-06-6)	
CL50 - Poisson [1]	4,2 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	1,71 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CL50 - Poisson [2]	≈ 4,2 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [2]	5,7 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Sani-Cide EX3 Ready-to-Use	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

Acide 1-octanesulfonique, sel de sodium (5324-84-5)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

α-Octyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène) (27252-75-1)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé (68439-46-3)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16 (68584-22-5)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

1-Octyl-2-pyrrolidone (2687-94-7)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Acide L-(+)-lactique (79-33-4)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

N-(2-Carboxyéthyl)-N-dodécyl-β-alaninate de sodium (14960-06-6)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sani-Cide EX3 Ready-to-Use	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16 (68584-22-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	2 (at 23 °C)

1-Octyl-2-pyrrolidone (2687-94-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	4,15 (at 20 °C (at pH 7))

Acide L-(+)-lactique (79-33-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,54 (at 25 °C)

Sani-Cide EX3 Ready-to-Use

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

N-(2-Carboxyéthyl)-N-dodécyl-β-alaninate de sodium (14960-06-6)

Coefficient de partage n-octanol/eau ≤ -2,12 (at 20 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé
Gaz à effet de serre fluorés : Non
Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13 Données sur l'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Dans la mesure du possible, la production de déchets doit être évitée ou réduite au minimum.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TMD / IMDG / IATA

DOT	TMD	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
Non réglementé	Non applicable	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle pour le transport			
Non réglementé	Non applicable	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non réglementé	Non applicable	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage			
Non réglementé	Non applicable	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non réglementé	Non applicable	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Transport en vrac

Non applicable

14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

DOT
Non réglementé

TMD
Non applicable

IMDG
Non réglementé

Sani-Cide EX3 Ready-to-Use

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

IATA

Non réglementé

SECTION 15 Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus)

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus)

Étiquetage FIFRA

Numéro d'enregistrement auprès de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA)	42048-4
Ce produit chimique est un pesticide enregistré par l'Agence de protection de l'environnement et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques autres que les pesticides. Vous trouverez ci-dessous les informations sur les dangers qui doivent figurer sur l'étiquette du pesticide..	
Mention d'avertissement loi FIFRA	Attention
FIFRA Danger pour la santé de l'homme	Entraîne une irritation modérée des yeux. Éviter le contact avec les yeux ou les vêtements. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour bétail lors du stockage ou de l'élimination.

Étiquetage Santé Canada

Ce produit chimique est un médicament enregistré par Santé Canada et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques autres que les médicaments.

15.2. Règlements internationaux

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Règlement national

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

SECTION 16 Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Date de révision : 2025-08-15
Date d'émission : 2025-08-15
Autres informations : Aucun.
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



SDS HazCom 2024 - WHMIS 2022 (Nexreg) 2025

Sani-Cide EX3 Ready-to-Use

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.